

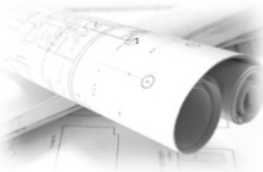


9, Rue du Tremblay
38130 ECHIROLLES

☎ 04 38 49 00 86

✉ batpi@batpi.com

<http://www.batpi.com>



Bureau d'Assistance Technique en Prévention Incendie

FORMATION S.S.I.A.P. 1

Modules complémentaires

Public : Formation accessible aux hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'Arrêté du 7 mai 2014 - art. 2.

Non accessible aux handicapés

Pré requis : Aptitude médicale, AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ; SST ou PSE1 en cours de validité, attestation de formation initiale des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires

Nombre de stagiaire par session : 8 stagiaires maximum – 2 minimum

Durée totale indicative : 43 heures 30 modules non soumis à évaluation

Objectifs : Obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence

Moyens pédagogiques : Cours magistraux - Exercices de cas - Pratiques avec mise en situation – QCM tout au long de la formation - Matériel nécessaire aux moyens de secours, aux rondes, SSI, locaux adaptés avec RIA et plan interactif

Responsable pédagogique : Jean-Pierre Sappeï

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Dates des prochaines sessions et délai d'entrée disponibles sur le devis ou sur le site

<https://www.formation-incendie-ssiap.com/>

Formation certifiante et Éligible au CPF : Code 236631 **Validation :** Diplôme SSIAP 1 par équivalence.

MODULES	SAVOIRS	DUREE
2 ^{ème} partie Sécurité incendie	Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH - principes de classement des établissements - fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie - desserte des bâtiments - cloisonnement d'isolation des risques - évacuation du public et des occupants - désenfumage - éclairage de sécurité - présentation des différents moyens de secours	17 h 00
3 ^{ème} partie Installations techniques	Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir ; Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie - installations électriques - ascenseurs et nacelles - installations fixes d'extinction automatique - colonnes sèches et humides - système de sécurité incendie	9 h 00
4 ^{ème} partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie	Connaître les limites de son action - le service de sécurité - poste de sécurité - rondes de sécurité et surveillance des travaux	7 h 30
5 ^{ème} partie Concrétisation des acquis	Visites applicatives - visites applicatives	10 h 00